

N°2025/44

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--	--

SEANCE DU 28/08/2025	
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents ou représentés : 20 Date de la Convocation : 22/08/2025 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLEMENTAIRE AU TENNIS CLUB AUXILOIS POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE TENNIS	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire. <u>PRESENTS :</u> Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX– Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL– Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ– Viviane GILBERT <u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</u> Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART–Nicolas CAPY <u>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :</u> Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE <u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du passage en éclairage LED des salles de sport, le Tennis Club Auxilois a pris l'initiative concertée de solliciter une subvention auprès de sa fédération. Cette dernière ayant répondu favorablement, le Club escomptait

bénéficier d'une aide de 1 500 € afin de procéder à la modernisation de l'éclairage de la salle de Tennis.

Le Conseil municipal lors de sa séance du 30/06, au regard du coût des travaux estimé à 5 500 €, avait alors décidé d'une subvention exceptionnelle au Tennis Club de 4 000 € visant à couvrir le reste à charge des travaux.

Or, le Tennis Club a reçu, datée du 4 juillet dernier, une notification arrêtant le montant de la subvention allouée à 1 000 € et non 1 500 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le versement d'un complément à la subvention exceptionnelle initialement votée à hauteur de 500 €.

Le conseil municipal,

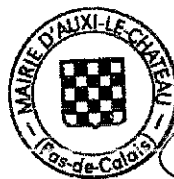
Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention,) :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 500 € au Tennis Club Auxilois dans le cadre des travaux de passage en LED de l'éclairage de la salle de tennis.

Fait et délibéré les mois, jours et an et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 28/08/2025

Le Maire,




Henri DEJONGHE